

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance tenue le 12 mai 2016, à 19 h, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Julie Goyer et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec, les soussignés, membres du conseil municipal de Kiamika, étant tous présents à la salle des délibérations le 12 mai 2016, à 19 h 00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution concernant le financement du camion GMC Sierra 3500, année 2016 à la Banque Scotia
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance

Christian Lacroix, maire

Diane Imonti, conseillère au siège no 1

Robert LeBlanc, conseiller au siège no 2

Raymond Martin, conseiller au siège no 3

Julie Goyer, conseillère au siège no 5

Mélanie Grenier, conseillère au siège no 6

2016-05-180

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Kiamika renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE

2016-05-181

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 19 h.

ADOPTÉE

2016-05-182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution concernant le financement du camion GMC Sierra 3500, année 2016 à la Banque Scotia

12 mai 2016

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2016-05-183

RÉSOLUTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU CAMION GMC SIERRA 3500, ANNÉE 2016, À LA BANQUE SCOTIA

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika désigne la Banque Scotia à titre de fournisseur de services bancaires pour l'approbation et la signature du contrat de vente conditionnelle au détail pour l'acquisition par la Municipalité de Kiamika d'un camion de marque GMC, modèle Sierra 3500, année 2016 (no série : 1GT42VC87GF199064). Le prix d'achat est de 54 295 \$, plus le prix pour les accessoires de 2444,96\$, les frais d'administration ainsi que les frais payables à Recyc-Québec de 104\$, soit un montant total de 56 843,95 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. La municipalité paiera les taxes fédérale et provinciale et le montant à financer pour une période de cinq (5) ans est de 56 843,95 \$ à un taux d'intérêts fixe de 5,98%.

Il est, de plus, résolu que madame Josée Lacasse est la directrice générale de la Municipalité de Kiamika et que la signature figurant en regard de son nom est sa véritable signature. La Municipalité de Kiamika désigne le Banque Scotia à titre de fournisseur de services bancaires et accepte les conditions énoncées dans le contrat de vente conditionnelle.

Il est également résolu que Madame Josée Lacasse, directrice générale, est autorisée à signer un contrat de vente conditionnelle dans les formes établies par Auto Mont Chevrolet Buick GMC Itée et que la signature de Josée Lacasse, directrice générale, constitue une preuve absolue de l'approbation de la Municipalité de Kiamika et que le contrat ainsi signé est de ce fait autorisé par la présente résolution et l'oblige. La Municipalité de Kiamika peut exercer tous ses droits de contracter des emprunts et de garantir le remboursement de ceux-ci.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 09. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2016-05-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 10.

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire

12 mai 2016

6545